ANNEXE 3
Modèle de formulaire pour le rapport annuel

Publication faite en exécution de l'article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Relevé des présences en réunion, rémunérations et avantages de toute nature ainsi que des frais de représentation – article 7, § 1, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Nom	Prénom	Numéro national	Rôle linguistique	Adresse
DE BOE	Ana	580126-170.81	F	Rue des Oxalis 4 - 1170 Bruxelles
DURAND	Danielle	430618-128.83	F	Rue des Aigrettes 3 -1170 Bruxelles
KLIMIS	Michel	480802-409.13	F	Rue du Friquet 26- 1170 Bruxelles
FADLI	Abdelkader	550312-483.42	F	Rue des Spirées 11/RG - 1170 Bruxelles
PRICE	Annick	490717-310.64	F	Rue de Ellébores 15 -1170 Bruxelles
VANDENBOSCH	Eric	510203-337.36	F	Avenue des Dryades 38/145 - 1170 Bruxelles
LORAND	Bernard	530911-431.27	F	Rue de la Hulotte 7 - 1170 Bruxelles
BASHI	Pele Rukeratabaro	640831-573.91	F	Rue des Valérianes, 3/RG - 1170 Bruxelles

Mandat, fonction ou fonction dérivée	Organisme	Mandat rémunéré (oui/non)	Mandat non rémunéré (oui/non)	Date de début	Date de fin
Présidente	Conseil d'Administration	OUI	NON	01/01/2018	
Vice-Présidente	Conseil d'Administration	OUI	NON	01/01/2018	
Administrateur	Conseil d'Administration	OUI	NON	01/01/2018	
Administrateur	Conseil d'Administration	OUI	NON	11/06/2022	
Administratrice	Conseil d'Administration	NON	OUI	01/01/2018	
Administrateur	Conseil d'Administration	OUI	NON	11/06/2022	
Administrateur	Conseil d'Administration	OUI	NON	11/06/2022	14/06/2025
Administrateur	Conseil d'Administration	OUI	NON	14/06/2025	

Rémunération ou indemnité annuelle brute (A)	Total des jetons de présence (B)	Nombre de réunions	Avantages de toute nature	Montant (C)	Frais de représentation	Montant
0.00 €	900 €	18/18	NON	0.00 €	NON	0.00 €
0.00 €	850 €	17/18	NON	0.00 €	NON	0.00 €
0.00 €	550 €	11/12	NON	0.00 €	NON	0.00 €
0.00 €	400 €	8/12	NON	0.00 €	NON	0.00 €
0.00 €	0.00 €	11/12	NON	0.00 €	NON	0.00 €
0.00 €	450 €	9/12	NON	0.00 €	NON	0.00 €
0.00 €	50 €	1/12	NON	0.00 €	NON	0.00 €
0.00 €	250 €	5/12	NON	0.00 €	NON	0.00 €

Outils de travail	SOUS-TOTAL (A+B+C)	Réductions opérées [1] (D)	TOTAL (A+B+C-D)	Date du rapport
Néant	900 €		900 €	
Néant	850 €		850 €	
Néant	550 €		550 €	
Néant	400 €		400 €	
Néant	0.00 €		0.00 €	
Néant	450 €		450 €	
Néant	50 €		50 €	
Néant	250 €		250 €	

[1] Remarques relatives aux réductions :

Les modalités de réduction sont prévues à l'article 3, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.
En cas de dépassement de la limite des 150 % du montant de l'indemnité parlementaire, une réduction à due concurrence est opérée uniquement sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2 [1], selon les modalités suivantes :

- la réduction s'opère prioritairement et à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2, tirets 1 à 4 [2]. Cette réduction s'opère uniquement sur la partie de ces rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature excédant 50 % du montant de l'indemnité parlementaire perçue par les membres de la Chambre des représentants ;

- le cas échéant, la réduction s'opère à due concurrence sur les rémunérations, indemnités, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature perçus en contrepartie de l'exercice d'un mandat visé à l'article 2, § 1er, alinéa 2, tirets 5 à 8 [3]. Cette réduction n'est pas limitée.

[1] *Il s'agit des bourgmestres, échevins, présidents et membres des bureaux permanents de CPAS, des conseillers communaux, des conseillers de CPAS, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local, des membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local, des membres des organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire, de toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*

[2] *Les mandats visés sont les suivants :*
1. *les bourgmestres et échevins*
2. *les présidents et membres des bureaux permanents de CPAS*
3. *les conseillers communaux*
4. *les conseillers de CPAS*

[3] *Les mandats visés sont les suivants :*
1. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local,*
2. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional et local,*
3. *les membres d'organes d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public bicommunautaire,*
4. *toute autre personne désignée par le Gouvernement et/ou le Collège réuni pour le représenter dans le conseil d'administration de toute structure dotée de la personnalité juridique.*

Liste des voyages des mandataires publics – article 7, § 1er, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Voyage	Date du voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date décision motivée de l'organe compétent	Date d'approbation par le Gouvernement, Collège réuni ou tutelle générale
Néant						

Inventaire des marchés publics – article 7, § 1er, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Type de marché	Date du marché	Bénéficiaires	Montants
MS – Maintenance et renouvellement par informatique	10/02/2025	BISOFT	88.623,93 €
MT- Rénovation GO san Parachèvement – Geai 42	17/02/2025	Nelzak	50.737,50 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Friquet 22	15/04/2025	Core Group	49.260,76 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Nymphe 20	20/02/2025	Biologis	44.444,68 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Arbalète 14	05/02/2025	Nelzak	30.195,61 €
MS – Mission d'architecture pour la rénovation complète d'une maison classée intérieur/extérieur – Gardénias 6	17/02/2025	Jourdain Architectes Associés	45.000,00 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Nymphes 68	13/02/2025	Bogdan	27.263,00 €
MT – Rénovation gros-œuvre, sanitaires et parachèvements – Autruche 37	03/03/2025	Bio-Logis	44.832,75 €
MT – Rénovation 9 appartements inoccupés (60-9) – Ellébore 12,18,20,22, 40 et 44 – Pétunias 2, Salvias 15 et Scabieuses 9	07/07/2025	Unic-Concept sa	430.047,00 €
MT – Rénovation 4 maisons inoccupés (50-4) – Salvias 14,18,24 et Scilles 8	07/07/2025	Safir & Fils	206.352,74 €
MT - Rénovation GO san Parachèvement – Renoncules 20	06/03/2025	Nelzak	39.651,82 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Berensheide 7	05/05/2025	Renho Group	31.769,63 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Bengalis 4	24/04/2025	Safir et Fils	34.562,44 €

MT – Rénovation gros-œuvre, sanitaires et parachèvements – Ramier 5	07/05/2025	Renho Group	42.965,65 €
MS – Désignation d'un expert immobilier pour la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie des logements et des commerces – Diverses adresses	05/05/2025	JAA	110.662,00 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Tarin 4	08/10/2025	Core Group	54.722,53 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Octogone 10	09/07/2025	A.R.T. Building Group	28.401,19 €
MT – Rénovation GO san Parachèvement – Scilles 1/4 et 1/3	19/05/2025	Nelzak	30.475,50 €
MS – Consultance adaptation ERP	27/05/2025	Ngage consulting & facOrg	124.800,00 €
MS – Externalisation de profils techniques spécialisés	23/06/2025	Caro Maintenance	55.000,00 €
MS – Secrétariat social 2026-2029	12/09/2025	UCM	81.700,50 €
MT – Rénovation gros-œuvre, sanitaires et parachèvements – Berensheide 52/14, 52/11, 54/15	04/09/2025	Bio-Logis	57.239,41 €
MT – Rénovation gros-œuvre, sanitaires et parachèvements – Daim 37	04/09/2025	Core-Group	57.335,08 €
MT – Rénovation gros-œuvre, sanitaires et parachèvements – Pluviers 4	04/09/2025	Bio-Logis	38.107,53 €
MT -Travaux électriques pour différents logements vides – Daim 37, Pluviers 4, Arbalète 28, Arbalète 9, Naïades 29-31, Naïades 29-35	11/09/2025	Electromontage	43.478,09 €
MS – Entretien et dépannage des installations de chauffage et de ventilation collectives – Divers logements	15/12/2025	OTB Multitechnics	98.820,55 €
MT – Restauration et reconstitution de 11 menuiseries de façade – relance – Passiflores 6	13/11/2025	MAM Menuiserie	98.355,88 €
MS – Interventions techniques conservatoires – Divers adresses	25/11/2025	Caro Maintenance	81.327,60 €

MT - Remplacement de la chaudière – Arums 8-10	13/11/2025	OTB Multitechnics	69.733,82 €
MT - Remplacement des chaudières – Wauters 1-15	14/08/2025	CAUVIN GUY	113.758,66 €
MT - Désamiantage de 4 immeubles – Archiducs, 1-3 et Phlox 8-10	14/08/2025	RENOTEC	803.989,40 €
MS - Etude pour rénovation complète intérieure après désamiantage – Archiducs 1-3 et Phlox 8-10	13/06/2025	MONTOIS	294.205,67 €

Liste des subsides octroyés – article 7, § 1er, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017

Subside	Date	Montant	Destinataire